

# COVÉA EURO SOUVERAIN

Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV)

## SOMMAIRE

**p. 3    Caractéristiques de l’OPC**

Présentation de l’OPC  
Changements intervenus et à venir

**p. 8    Rapport de gestion du Conseil d’Administration**

Environnement économique  
Marchés financiers  
Politique de gestion et perspectives  
Performances et informations sur l’OPC  
Informations réglementaires  
Frais et fiscalité

**p. 20   Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes**

**p. 22   Rapport Général du Commissaire aux Comptes**

**p. 27   Résolutions de l’Assemblée Générale**

**p. 29   Liste des mandats et fonctions exercés par les administrateurs**

**p. 31   Comptes de l’exercice**

Bilan Actif  
Bilan Passif  
Comptes de résultat

**p. 35   Annexe aux comptes annuels**

Règles et méthodes comptables  
Évolution de l’actif  
Compléments d’information  
Inventaire

**CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DE L'OPC**

<b>Société de gestion</b>	COVÉA FINANCE SASU 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris Agrément de l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 97 007
<b>Dépositaire</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Conservateur</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Etablissements en charge de la centralisation des ordres de souscription / rachat, par délégation de la société de gestion :</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Etablissement en charge de la tenue des registres des parts ou actions (passif de l'OPC)</b>	CACEIS BANK 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Commissaires aux comptes</b>	PRICEWATERHOUSE COOPERS AUDIT 63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine
<b>Commercialisateurs</b>	COVÉA FINANCE SASU (Entité du groupe COVÉA) 8-12 rue Boissy d'Anglas - 75008 Paris
<b>Délégation de la gestion administrative et comptable</b>	CACEIS FUND ADMINISTRATION 89-91 rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge (Adresse postale : 12 place des Etats-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge CEDEX)
<b>Conseillers</b>	Néant
<b>Conseil d'Administration de la SICAV</b>	
Président-directeur Général :	M. Vincent HADERER
Administrateurs :	GMF ASSURANCES, représenté par Mme Sophie LANDAIS MMA IARD, représenté par Mme Catherine LOUIS MORICE MAAF ASSURANCES SA, représenté par M. Arnaud BROSSARD

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

**Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur le site web de la société : [www.COVÉA-finance.fr](http://www.COVÉA-finance.fr)**

- La valeur liquidative est disponible auprès de Covéa Finance sur le site [www.COVÉA-finance.fr](http://www.COVÉA-finance.fr). Elle est publiée dans la presse financière.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur adressée à : Covéa Finance, 8-12 rue Boissy d'Anglas – 75008 Paris / courriel : [communication@COVÉA-finance.fr](mailto:communication@COVÉA-finance.fr).
- Date d'agrément par la COB : 4 avril 1985.

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# COVÉA EURO SOUVERAIN

Code ISIN Actions C : FR0000939969

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion  
du Groupe COVÉA

## Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif de réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice FTSE MTS GLOBAL (calculé coupons nets réinvestis) qui mesure la performance des obligations d'Etats représentatifs et les plus liquides de la zone euro.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité et de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et de la gestion du niveau de sensibilité globale.

Le portefeuille de l'OPCVM est investi jusqu'à 110% de son actif net en obligations et titres de créances négociables, à taux fixe/variable ou révisable, indexés sur l'inflation émis ou garantis par les états membres de l'OCDE, par des émetteurs supranationaux ou assimilés ou des EPIC. Le marché d'intervention est mondial et porte sur des titres libellés en euro ou sur des titres en devise couverts en euro, de toutes notations. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de

sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 10. Le risque de change restera accessoire. Aucun risque de crédit sur des émetteurs privés non garantis ne sera pris.

L'OPCVM ne sera pas exposé aux actions.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net dans un but de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage aux risques de crédit, de taux et de change.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Le résultat net et les plus-values réalisées nettes de l'OPC seront systématiquement réinvestis pour les actions « C ».

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

## Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques sur lesquels il est exposé.

**Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est**

**pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

**Risque de contrepartie** : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

**Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés** : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

## INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# COVÉA EURO SOUVERAIN

Code ISIN Actions D : FR0000939951

SICAV gérée par COVÉA FINANCE, société de gestion  
du Groupe COVÉA

## Objectifs et politique d'investissement

L'OPCVM est de classification «Obligations et autres titres de créance libellés en euro». Il a pour objectif de réaliser, sur un horizon d'investissement d'au moins 3 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice FTSE MTS GLOBAL (calculé coupons nets réinvestis) qui mesure la performance des obligations d'Etats représentatifs et les plus liquides de la zone euro.

Pour établir la stratégie d'investissement, le gérant s'appuie sur les conclusions des comités mis en place par la société de gestion. La construction du portefeuille est de type discrétionnaire. Elle est fonction de la maturité et de la durée moyenne des instruments financiers, de l'allocation géographique, du niveau de l'exposition à l'inflation, du risque de taux et de la gestion du niveau de sensibilité globale.

Le portefeuille de l'OPCVM est investi jusqu'à 110% de son actif net en obligations et titres de créances négociables, à taux fixe/variable ou révisable, indexés sur l'inflation émis ou garantis par les états membres de l'OCDE, par des émetteurs supranationaux ou assimilés ou des EPIC. Le marché d'intervention est mondial et porte sur des titres libellés en euro ou sur des titres en devise couverts en euro, de toutes notations. La société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. La durée de vie des titres acquis doit permettre le respect de la contrainte de

sensibilité globale aux taux d'intérêt de 0 à 10. Le risque de change restera accessoire. Aucun risque de crédit sur des émetteurs privés non garantis ne sera pris.

L'OPCVM ne sera pas exposé aux actions.

L'OPCVM pourra avoir recours à des instruments financiers à terme et/ou conditionnels (futures, options, swaps, change à terme) négociés sur les marchés réglementés ou de gré à gré, français ou étrangers autorisés par la réglementation en vigueur dans la limite d'engagement de 100% de l'actif net dans un but de couverture, d'exposition et/ou d'arbitrage aux risques de crédit, de taux et de change.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Le résultat net des actions « D » sera systématiquement distribué. Les plus-values réalisées nettes seront systématiquement réinvesties.

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés auprès de Caceis Bank chaque jour ouvré avant 13h. Ils sont exécutés quotidiennement sur la base de la valeur liquidative calculée le lendemain (J+1) à partir des cours de clôture du jour de souscription/rachat (J) et datée de J. Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

## Profil de risque et de rendement



Le niveau de risque de l'OPCVM reflète le risque des marchés des obligations publiques sur lesquels il est exposé.

**Les données historiques utilisées pour le calcul du niveau de risque pourraient ne pas constituer un indicateur fiable du profil de risque futur du fonds. La catégorie de risque associée à votre fonds n'est**

**pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».**

Les risques importants pour l'OPC non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

**Risque de contrepartie** : Il correspond au risque de pertes encourues en raison de la défaillance d'un intervenant de marché ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles et à honorer ses engagements. Cette défaillance peut faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque découle des opérations de gré à gré conclues avec les contreparties.

**Risque lié à l'utilisation d'instruments dérivés** : L'utilisation d'instruments dérivés peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre portefeuille.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### CHANGEMENTS INTERVENUS

- Mise à jour annuelle frais et performances ;
- Mise en conformité avec le Règlement Taxonomie ;
- Précisions des zones géographiques dans lesquels le fonds pourra investir jusqu'à plus de 35% de son actif net en titres émis et/ou garantis par les Etats, les collectivités publiques territoriales et les organismes internationaux à caractère public, dans le cadre de l'utilisation du ratio dérogatoire de 5-10-40 ;
- Evolution de la fourchette de sensibilité de [2;9] à [0;10] ;
- Reformulation de la stratégie d'utilisation des swaps de change.

### CHANGEMENTS À INTERVENIR

- Publication du DIC PRIIPS remplaçant le DICI ;
- Publication de l'annexe SFDR ;
- Passage en catégorie art. 8 SFDR.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous rendre compte de l'activité de votre société et de soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30/12/2022.

### ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

En 2022, la dissipation progressive du risque sanitaire dans la plupart des économies (à l'exception notable de la Chine) a laissé place à d'autres périls. L'escalade des tensions géopolitiques s'est matérialisée par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Un événement qui a mis en lumière la polarisation du monde, accentué les incertitudes géopolitiques et creusé les déséquilibres économiques causés par la crise sanitaire. La hausse des prix de l'énergie et des matières premières ainsi que les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ont entraîné une très forte accélération des prix. Les pressions inflationnistes domestiques ont progressivement pris le relais des pressions extérieures, amenant à un large resserrement des politiques monétaires de la plupart des grandes banques centrales tout au long de l'année. Restriction monétaire et hausse des prix se sont toutefois répercutées sur la demande au deuxième semestre 2022. Le ralentissement économique, couplé à un moindre accès à la liquidité, fait peser un risque financier de plus en plus tangible sur les passifs accumulés avant et pendant la crise sanitaire par les acteurs publics et privés. Sur le marché des changes, l'euro s'est déprécié contre dollar de 5,8% et termine à 1,066 dollars pour un euro. Le prix du baril de pétrole Brent augmente de 10,45% et termine l'année à 85,91 dollars.

Aux Etats-Unis, la Réserve Fédérale (Fed) a entamé un nouveau cycle de resserrement monétaire face aux tensions inflationnistes. La hausse des prix s'est intensifiée sous l'effet de la persistance des déséquilibres entre offre et demande, et l'inflation a atteint un pic à 9,1% au mois de juin. La consommation s'est maintenue, en large partie du fait du surplus d'épargne après les soutiens budgétaires exceptionnels en 2020. Néanmoins, le nouveau contexte inflationniste pèse sur le pouvoir d'achat des ménages et érode ce surplus d'épargne. Du côté du marché du travail, la demande de main d'œuvre est restée forte tout au long de l'année, et a conduit à une croissance des salaires, qui ne montre pas de signes de ralentissement pour le moment. Dans ce contexte, la Fed a procédé à une hausse rapide de ses taux directeurs, avec 425 points de base de hausse sur l'année. Le mouvement de resserrement devrait se poursuivre. Les prévisions individuelles des membres du Comité de politique monétaire (FOMC) durant la réunion de décembre indiquent en effet que le taux directeur pourrait être porté à [5,00 ; 5,25%] d'ici la fin d'année 2023, soit une augmentation de 50 pb par rapport à la trajectoire présentée en septembre dans le précédent jeu de prévisions. Ce resserrement des conditions de financement a fortement pénalisé le secteur immobilier américain. Sur le plan budgétaire, les sénateurs ont adopté le plan de l'administration Biden intitulé « Inflation Reduction Act » qui vise à diminuer l'impact de la hausse des prix et permettre une réduction du déficit public d'environ 300 Mds\$ à horizon 10 ans. Enfin, les élections de mi-mandat au mois de novembre ont permis aux républicains de reprendre la majorité à la Chambre des Représentants alors que les démocrates ont conservé la majorité au Sénat. Cette nouvelle configuration laisse présager un statu quo législatif pour la fin du mandat du président Biden, chaque camp neutralisant les projets de l'autre.

Au Royaume-Uni, les perturbations politiques se sont ajoutées au ralentissement économique. Arrivée au pouvoir durant l'été 2022, à la suite de la démission de Boris Johnson, Liz Truss a connu le plus court mandat de l'histoire britannique au poste de Premier ministre. L'annonce de sa politique budgétaire a entraîné des tensions sur les taux souverains et sur la livre britannique. La Banque d'Angleterre est intervenue afin de mettre fin à ce début de panique financière en achetant, sur une très courte période, des titres souverains. Ces événements ont conduit à la démission de L. Truss, remplacée par Rishi Sunak. En parallèle, les difficultés économiques se sont accumulées, particulièrement pour les ménages qui ont vu leur pouvoir d'achat reculer fortement en raison de l'inflation. Dans ce contexte, la Banque d'Angleterre a procédé à plusieurs hausses de son taux directeur, et a souligné lors de sa dernière réunion que le marché du travail reste tendu et que les pressions inflationnistes sont de plus en plus alimentées par des facteurs domestiques, ce qui justifie la poursuite du durcissement de la politique monétaire.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En Zone euro, le conflit en Ukraine a mis en lumière la dépendance énergétique des pays européens. Le contexte géopolitique ainsi que la volonté européenne de réduire les importations d'énergie russe ont conduit à une envolée des prix de l'énergie. Les tensions inflationnistes se sont peu à peu diffusées à l'ensemble de l'économie, et la Zone euro a connu une inflation record de 10,6% au mois d'octobre. Le choc énergétique, conjugué aux fortes incertitudes liées au conflit, ont conduit à une modération de l'activité économique et à une dégradation des indicateurs d'enquête, particulièrement marquée en Allemagne. Dans ce contexte, la Banque centrale européenne a emboîté le pas à ses homologues et a procédé à plusieurs hausses de ses taux directeurs à partir de l'été 2022. Le cycle de resserrement devrait se poursuivre au moins au premier semestre 2023. Du côté budgétaire, de nombreux gouvernements ont annoncé des mesures de soutien aux ménages et aux entreprises face à la hausse des prix de l'énergie. Par ailleurs, les pays membres de l'Union européenne se sont accordés sur un certain nombre de mesures pour réduire leur dépendance à l'énergie russe et limiter la hausse des coûts énergétiques, notamment des achats groupés de gaz et l'instauration d'un prix plafond sur le gaz à 180€/MWh. Du côté politique, l'année a été marquée par l'arrivée au pouvoir en Italie du parti eurosceptique « Frère d'Italie », mené par Georgia Meloni.

En Chine, l'activité économique a souffert de la politique sanitaire « zéro-covid » du gouvernement. Les restrictions liées aux différentes vagues épidémiques en 2022 ont entravé à la fois la demande interne mais également la capacité à produire. Les autorités ont toutefois décidé d'abandonner cette politique sanitaire en fin d'année, mais la forte montée des contaminations qui en résulte ne devrait pas permettre la normalisation de l'activité à court terme. En parallèle, le secteur immobilier chinois a poursuivi sa dégradation, malgré les soutiens gouvernementaux.

Au Japon, la politique monétaire est restée à contre-courant des autres grandes économies développées. Ce différentiel de politique monétaire s'est traduit par une forte dépréciation du yen qui a amené les autorités à intervenir sur le marché des changes. Néanmoins, la Banque du Japon a surpris durant sa dernière réunion de l'année, en annonçant un assouplissement de sa politique de contrôle de la courbe des taux, en faisant passer la fourchette de fluctuation des taux sur les obligations souveraines à 10 ans de  $\pm 0,25$  pt autour de 0% à  $\pm 0,5$  pt autour de 0%. Du côté de l'activité, l'économie peine à retrouver son niveau d'avant crise mais a montré des signes de redressement sur les derniers mois de l'année.

Sources des données: Refinitiv, Bloomberg, US Bureau of Labor Statistics, US Bureau of Economic Analysis, Eurostat, BCE, S&P Global, Statistics Bureau of Japan, Japan Cabinet Office, National Bureau of Statistics of China.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### MARCHÉS FINANCIERS

L'année 2022 a été marquée par une violente hausse des taux souverains liée à la flambée de l'inflation.

Initié en 2021 sur fond de tensions sur les chaînes d'approvisionnement post-Covid et de politiques budgétaire et monétaires favorables, le mouvement s'est amplifié avec le choc géopolitique et énergétique consécutif à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. En Zone euro, l'inflation, initialement perçue comme temporaire, est passée de 5% en début d'année à un pic de 10,6% en octobre. Face à cela, la BCE a relevé ses taux directeurs de 250 pb sur l'année, ce qui constitue la plus forte hausse cumulée depuis sa création. De l'autre côté de l'Atlantique, il faut remonter au début des années 1980 pour retrouver des hausses comparables à celles opérées par la Réserve Fédérale qui s'élèvent à 425 pb au total.

Ces hausses, accompagnées de discours restrictifs et d'annonces de réductions de bilan, ont fortement pénalisé les marchés obligataires qui affichent leur pire performance depuis 20 ans au niveau mondial.

En Zone euro les rendements à 10 ans de l'OAT et du Bund se sont tendus de resp. 292 et 275 pb à 3,12% et 2,57%. Les dettes périphériques, pénalisées par les perspectives de réduction de bilan, ont sous-performé les dettes cœurs : le rendement du Bonos a progressé de 310 bp à 3,66% tandis que celui du BTP affiche une hausse de 354 pb à 4,72. Parallèlement, les courbes se sont aplaties, jusqu'à s'inverser sur l'Allemagne sur les parties 2-10 ans (écart -21 pb au 30/12/2022) et 10-30 ans (-6 pb).

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### POLITIQUE DE GESTION

Conformément aux Perspectives Economiques et Financières, la sensibilité du portefeuille a été maintenue en-dessous de celle son indice de référence le long de l'exercice. L'écart de sensibilité a été en moyenne de -1,2 par rapport à l'indice, contre -1,3 en 2021. La sensibilité du fonds été gérée activement, soit par des investissements en direct, soit au travers de futures et en particulier le contrat Bund 10 ans en raison de sa liquidité. Nous avons accompagné la hausse des taux au dernier trimestre et avons progressivement réduit la sous-sensibilité qui atteignait -0,5 à la fin de l'exercice.

L'exposition en poids aux pays périphériques a légèrement baissé sur l'année : elle est passée de 34,3% fin 2021 à 32,6% fin 2022. Les expositions à l'Italie et à l'Espagne ont été réduites, (resp. 18,7% vs 20,6% fin 2021 et 12,5% vs 13,7%), tandis que nous sommes retournés sur la dette portugaise (1,4%, maturité 9 ans).

L'exposition en sensibilité a également baissé sur les dettes périphériques et nous avons maintenu une sous-sensibilité relative à notre indice de référence, mais les écarts se sont réduits : (-0,29 contre -0,68 fin 2021 sur le BTP, -0,21 contre -0,62 sur le Bonos).

Notre allocation aux émetteurs quasi-Etat s'établissait à 26% à la fin de l'exercice (29% fin 2021). Nous avons concentré nos achats sur la dette de l'Union Européenne, sur des maturités 3 et 5 ans du programme « Next Generation EU ».

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **PERSPECTIVES**

Les politiques monétaires devraient continuer de se normaliser en 2023, comme les banques centrales l'ont déjà annoncé, aux Etats-Unis et en Europe mais les mouvements nous semblent assez bien anticipés par le marché. Un début d'année riche en nouvelles émissions, en particulier sur la partie longue des courbes, nous incite cependant à conserver à court terme, une sensibilité inférieure à celle de l'indice de référence. Nous sommes attentifs à la déformation de la courbe des taux et vigilants sur l'évolution du marché du crédit et la qualité des émetteurs en portefeuille. Nous pourrions, en fonction des conditions de marché, être amené à augmenter notre exposition aux émetteurs privés qui offrent maintenant un rendement supplémentaire attractif.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PERFORMANCES ET INFORMATIONS SUR L'OPC

#### PERFORMANCES

En 2022, la performance de COVEA EURO SOUVERAIN a été de -16,77% pour la part COVÉA EURO SOUVERAIN (C), de -16,76% pour la part COVÉA EURO SOUVERAIN (D).

La performance de son indice de référence, FTSE MTS (ex-EuroMTS) Global 17h15 coupons nets réinvestis, a été de -18,36%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l'OPC.

#### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Pour l'exercice 2022, l'OPC a eu recours à des instruments financiers dérivés listés (futures).

En fin d'exercice, le fonds a une position acheteuse sur le contrat future Bund pour une exposition équivalente de 2,4%.

Les liquidités (0,7% de l'actif à la fin de l'exercice) ont été investies en OPCVM monétaires.

#### TRANSPARENCE DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA RÉUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS (Règlement SFTR)

L'OPC n'a pas eu recours aux opérations entrant dans le cadre du règlement SFT au cours de l'exercice clos au 30 décembre 2022.

#### PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
COVÉA SÉCURITÉ G	23 543 157,60	28 103 152,10
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	4 956 350,00	5 828 924,00
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	7 619 040,00	
E.ETAT 4,75%04 OAT	5 787 650,00	
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.5% 15-02-28	2 963 490,00	2 781 600,00
FRTR 2 1/4 05/25/24	5 014 800,00	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 01-03-23		4 987 500,00
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	4 922 450,00	
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 30-01-24	4 846 100,00	
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	4 791 000,00	

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

#### **MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL**

Le risque global de l'OPC est mesuré par la méthode de calcul de l'engagement.

#### **INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES D'EXECUTION ET LA POLITIQUE EXECUTION**

Conformément à ses obligations professionnelles telles que définies par le Code Monétaire et Financier et le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers dans le cadre de ses activités de Société de gestion de portefeuille, Covéa Finance publie et réexamine annuellement des politiques décrivant l'organisation et les critères retenus pour veiller à la protection des intérêts de ses clients lors de l'exécution d'un ordre issu de ses décisions de gestion.

Ces politiques de meilleure sélection des intermédiaires en exécution et de meilleure exécution (ci-après dénommées les « Politiques ») sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Conformément à ces Politiques, les équipes de négociation de la Société de gestion sont tenues de réaliser leurs transactions sur les marchés financiers avec des intermédiaires figurant sur une liste autorisée définie par un comité de référencement.

Un comité de sélection et d'évaluation se réunit une fois par an pour évaluer la qualité d'exécution des intermédiaires sélectionnés selon plusieurs critères quantitatifs. Ce dernier comité se tient en présence des équipes de négociation en charge de la sélection et de l'évaluation des intermédiaires d'exécution mais également des responsables de gestion, du middle office, du juridique et du contrôle interne.

Des comités ad hoc mensuels peuvent également se réunir notamment en cas de changement notable dans la qualité de service d'un intermédiaire autorisé, d'une modification des conditions de marché ou d'une évolution propre à Covéa Finance.

Le respect de la liste des intermédiaires fait l'objet d'un contrôle par le RCCI.

Conformément aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers en vigueur, un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation figure sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

#### **EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

En application des dispositions de l'article L533-22 du Code Monétaire et Financier, les droits attachés à la qualité d'actionnaire des OPCVM et notamment les droits de vote ont été exercés librement dans l'intérêt des porteurs de parts conformément à la politique d'engagement actionnarial disponible sur le site de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### INFORMATIONS EN MATIÈRE EXTRA-FINANCIÈRE

#### Informations sur la prise en compte des risques de durabilité (Article 6)

En application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte modifiée et codifiée aux articles L533-22-1 et D533-16-1 du Code monétaire et financier et de l'article 3 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement et du Conseil du 27.11.2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ( « Règlement SFDR ») et du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088) (Règlement « Taxonomie »), l'OPC est tenu de publier des informations en matière extra-financière.

S'agissant des informations sur la durabilité issues du Règlement européen « SFDR », cette réglementation européenne vise à améliorer et harmoniser la transparence des acteurs des marchés financiers sur la responsabilité sociale et environnementale.

Transparence en matière de durabilité au niveau des produits financiers :

Afin de permettre aux investisseurs d'identifier plus facilement les produits financiers qui leurs correspondent en termes d'attentes sur les enjeux environnementaux et sociaux, la réglementation Durabilité (« SFDR ») demande à chaque entité de placer chacun de ses produits dans l'une des trois catégories suivantes :

- article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable,
- article 8 : produits qui répondent aux enjeux environnementaux et/ou sociaux,
- article 6 : les autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les informations relatives au principe de double matérialité lié 1) aux risques de durabilité et 2) aux incidences négatives de durabilité sont accessibles dans la Déclaration relative à la prise en compte du risque de durabilité disponible sur le site internet de la Société de gestion dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

Depuis le 10 mars 2021, l'OPC a été rattaché à la classification SFDR de l'article 6 (autres produits qui ne font pas de la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales leur objectif principal et dont l'objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable).

La prise en compte des risques et des facteurs de durabilité, tels que définis dans le règlement UE 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019, est pleinement intégrée dans la politique relative aux Risques de durabilité et à l'ESG de Covéa Finance.

Le suivi des risques en matière de durabilité est intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

La politique d'investissement de Covéa Finance vise à limiter le risque de durabilité à travers un dispositif s'articulant principalement autour de la mise en place de filtres d'exclusions (normatives, sectorielles et/ou thématiques) applicables à tout investissement direct en actions ou en obligations et accessible sur le site internet et de la mise en place de critères de sélection extra-financiers en complément des critères de sélection financiers.

L'ensemble des informations sur la prise en compte par la société de gestion des critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement sont accessibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Nos rapports et politiques ».

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Compte tenu des évolutions et travaux en cours, la catégorisation des OPC de la gamme pourrait être amenée à évoluer selon les OPC.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

### Informations sur la prise en compte des risques associés au changement climatique et liés à la biodiversité

Conformément à l'article 29 de la loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, un rapport retraçant la politique de la société de gestion sur la prise en compte dans sa stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique sont disponibles sur le site internet de Covéa Finance dans la rubrique « Engagements et ESG ».

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### INFORMATIONS SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Covéa Finance, en tant que gestionnaire, attache une importance particulière au respect de l'ensemble des dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM ») et dans de la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 sur les gestionnaires d'OPCVM (ci-après désignée la « Directive OPCVM V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur le fonds.

#### **1. Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Au cours de l'exercice 2022, le montant total des rémunérations annoncées par Covéa Finance à l'ensemble de son personnel (personnes au 31/12/2022) s'est élevé à 15 293 424 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- 12 245 120 euros soit 80% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations fixes ; et
- 3 048 304 euros, soit 20% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunérations variables totale. Le versement de rémunérations variables a concerné pour l'exercice 2022, 164 personnes. Un collaborateur a été concerné par un différé de rémunération variable sur 3 ans.

Sur le total des rémunérations annoncées par le gestionnaire au titre de l'exercice, 8 314 762 euros concernaient les cadres salariés de Covéa Finance dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds, tels que définis dans notre Politique de Rémunération 2022.

#### **2. Montant des rémunérations versées par le fonds au personnel du gestionnaire**

Covéa Finance ne pratique pas d'intéressement aux plus-values réalisées (ou *carried interest*) et aucune rémunération (fixe ou variable) à destination des gérants n'est versée par le fond.

#### **3. Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque du fonds et sur la gestion des conflits d'intérêt**

En février 2017, Covéa Finance a mis en conformité avec la Directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (directive OPCVM V) sa politique de rémunération existante, revue le règlement intérieur de sa Commission de Rémunération et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation tout en procédant à un travail d'identification des collaborateurs de son personnel impactés par les nouvelles dispositions en matière de rémunération issues de la Directive AIFM et de la Directive OPCVM V et de ses textes de transposition (ci-après la « Population Identifiée »). Il s'agit des collaborateurs respectant les deux conditions cumulatives suivantes :

- (i) appartenant à une catégorie de personnel bénéficiant d'une rémunération variable et susceptible d'avoir un impact sur le profil de risque du gestionnaire ou du fonds géré et
- (ii) ayant une rémunération variable supérieure à 200 000 euros traduisant le niveau de responsabilité sur le profil de risque.

Lorsque la rémunération de la Population Identifiée varie en fonction de performances, son montant total, qui est plafonné à un niveau inférieur à sa rémunération fixe, est établi par le gestionnaire en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle à laquelle il appartient et/ ou du panier de portefeuille (OPC, FIA et Mandat) avec celles des résultats d'ensemble du gestionnaire. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères financiers que non financiers.

L'ensemble des principes sont décrits dans la Politique de Rémunération de Covéa Finance, disponible sur son site Internet.

## RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **4. Gouvernance et contrôle de la politique de rémunération**

La politique de rémunération est revue annuellement par la Commission de Rémunération définie par les statuts de Covéa Finance, composée de :

- un représentant du Comité de Surveillance de Covéa Finance,
- deux représentants du Groupe Covéa, indépendant de Covéa Finance, dont au moins un d'entre eux participe au comité des Rémunérations du Groupe Covéa, et
- la Présidente de Covéa Finance.

Conformément à la réglementation, la majorité des membres de la Commission de Rémunération n'exerce pas de fonctions exécutives au sein de Covéa Finance et n'en est pas salarié.

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****FRAIS et FISCALITÉ****COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU RÉGIME FISCAL DU COUPON**

Décomposition du coupon : Action COVÉA EURO SOUVERAINS D

	<b>NET GLOBAL</b>	<b>DEVISE</b>	<b>NET UNITAIRE</b>	<b>DEVISE</b>
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	88 203,69	EUR	0,22	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>88 203,69</b>	<b>EUR</b>	<b>0,22</b>	<b>EUR</b>

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (PEA, etc...)**

Néant.

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**



**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos  
le 30 décembre 2022**

**COVEA EURO SOUVERAIN**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
COVEA FINANCE  
8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la SICAV dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*

Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

**RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 30 décembre 2022**

**COVEA EURO SOUVERAIN**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
COVEA FINANCE  
8-12, rue Boissy d'Anglas  
75008 PARIS

Aux actionnaires,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable COVEA EURO SOUVERAIN relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de société d'investissement à capital variable à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



COVEA EURO SOUVERAIN

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

### ***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

### ***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

*Nous attestons de l'existence, dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.*

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Frédéric SELLAM

2023.04.14 18:35:26 +0200



## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

### PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

#### Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de gestion et les comptes de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs pour l'exécution de leurs mandats au cours de l'exercice écoulé.

#### Deuxième résolution

L'Assemblée Générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élève à 1 211 988,10 euros. Après intégration du report à nouveau de l'exercice précédent et des régularisations, le bénéfice distribuable s'élève à 1 533 007,63 euros.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions du prospectus, décide de l'affecter comme suit :

- actions C : 1 442 794,60 euros au compte de capitalisation ;
- actions D : 90 213,03 euros, dont 88 203,69 euros distribués en dividendes (soit 0,22 euros par action) et 2 099,34 euros affectés au report à nouveau.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 16 mai 2023.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été de :

- 2021 : 0,022 euros (actions D) ;
- 2020 : 0,24 euros (actions D) ;
- 2019 : 0,31 euros (actions D).

L'Assemblée Générale constate que les plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice clos le 30 décembre 2022 s'élèvent à -4 543 150,66 euros et décide, conformément aux dispositions du prospectus, de les affecter comme suit :

- actions C : -4 286 506,77 euros au compte de capitalisation ;
- actions D : -256 643,89 euros au compte de capitalisation.

#### Troisième résolution

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L225-38 du Code de Commerce et sur le gouvernement d'entreprise, approuve les termes desdits rapports.

#### Quatrième résolution en matière extraordinaire

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » en y insérant les paragraphes suivants :

*Les réunions du conseil d'administration peuvent être organisées, conformément aux dispositions légales et réglementaires, par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres et garantissant leur participation effective, hors les cas de décisions expressément écartées par le Code de Commerce. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par le biais de ces procédés.*

*Les décisions relevant des attributions propres du conseil d'administration prévues à l'article L. 225-24, au dernier alinéa de l'article L. 225-35, au second alinéa de l'article L. 225-36 et au I de l'article L. 225-103 ainsi que les décisions de transfert du siège social dans le même département peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs.*

## RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2023

*Conformément au deuxième alinéa de l'article L. 225-36 du Code de commerce, le conseil d'administration dispose d'une délégation lui permettant d'apporter les modifications nécessaires aux statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires, sous réserve de ratification de ces modifications par la prochaine assemblée générale extraordinaire.*

Cette modification sera effective à compter de ce jour.

### **Cinquième et dernière résolution**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des différents documents soumis à la présente assemblée et du procès-verbal de celle-ci pour l'accomplissement des formalités légales.

**INFORMATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

## I. Liste des mandats

**LISTE DES MANDATS DE VINCENT HADERER AU 30/12/2022**

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	-

**LISTE DES MANDATS D'ARNAUD BROSSARD AU 30/12/2022**

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MAAF ASSURANCES SA

**LISTE DES MANDATS DE SOPHIE LANDAIS AU 30/12/2022**

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Finance	SAS	COMITE DE SURVEILLANCE	Membre	-
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES
COVEA Real Estate Développement I	SAS	PRESIDENCE	Président	
COVEA Real Estate Développement II	SAS	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Real Estate Résidentiel	SAS	PRESIDENCE	Président	MAAF ASSURANCES
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	GMF ASSURANCES

## INFORMATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## LISTE DES MANDATS DE CATHERINE LOUIS MORICE AU 30/12/2022

Société	Forme juridique	Organe de gestion	Mandat	Mandataire
ASSURLAND.COM	SA	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	COVEA COOPERATIONS
AGIR SERVICES	SARL	GERANCE	Gérant	
COVEA Actions Amérique	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions France	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Japon	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Actions Monde	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Euro Souverain	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Invest	SAS	PRESIDENCE	Président	
COVEA Moyen Terme	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Multi Europe	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Oblig Inter	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Obligations	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Perspectives Entreprises	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Flexible ISR	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
COVEA Sécurité	SICAV	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Administrateur	MMA IARD
GESTION D'ENCOURS DE CREDITS IMMOBILIERS (GECI)	SASU	PRESIDENCE	Président	
GMF Recouvrement	SARL	GERANCE	Gérant	
IENA INVESTISSEMENTS PARTICIPATIONS SAS	SAS	PRESIDENCE	Président	
MMA PARTICIPATIONS	SAS	PRESIDENCE	Président	
SACEP	SA	CONSEIL D'ADMINISTRATION	Président Directeur général	

## II. Conventions visées à l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce

La sicav n'a pas été informée de la conclusion de conventions relevant de l'article L225-37-4 al.2 du code de commerce au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

## III. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale visées à l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce

Aucune délégation relevant de l'article L225-37-4 al.3 du code de commerce n'a été accordée, ni ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2022.

## IV. Choix de la modalité d'exercice de la direction générale

Le conseil d'administration a opté pour l'unicité des fonctions de président directeur général.

## COMPTES DE L'EXERCICE

## BILAN ACTIF au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>167 903 256,80</b>	<b>142 866 567,95</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>166 704 753,80</b>	<b>137 004 964,95</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 704 753,80	137 004 964,95
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>1 182 886,20</b>	<b>5 752 603,00</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 182 886,20	5 752 603,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>15 616,80</b>	<b>109 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 616,80	109 000,00
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>499 716,43</b>	<b>126 672,30</b>
<b>Opérations de change à terme de devises</b>		
Autres	499 716,43	126 672,30
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>331 132,01</b>	<b>479 730,93</b>
Liquidités	331 132,01	479 730,93
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>168 734 105,24</b>	<b>143 472 971,18</b>

**BILAN PASSIF au 30/12/2022 (EUR)**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	171 641 367,06	141 268 435,23
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)	3 865,43	2 657,57
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-4 543 150,66	905 339,99
Résultat de l'exercice (a,b)	1 529 142,20	1 111 418,80
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>168 631 224,03</b>	<b>143 287 851,59</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>15 616,80</b>	<b>109 000,00</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>15 616,80</b>	<b>109 000,00</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	15 616,80	109 000,00
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>87 264,41</b>	<b>76 119,59</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	87 264,41	76 119,59
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>168 734 105,24</b>	<b>143 472 971,18</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**HORS-BILAN au 30/12/2022 (EUR)**

	30/12/2022	31/12/2021
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
FGBL BUND 10A 0322		8 568 500,00
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>Engagement sur marchés réglementés ou assimilés</b>		
<b>Contrats futures</b>		
FGBL BUND 10A 0323	3 987 900,00	
<b>Engagement sur marché de gré à gré</b>		
<b>Autres engagements</b>		

## COMPTE DE RÉSULTAT au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 237,57	
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	2 043 992,72	1 965 911,82
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>2 046 230,29</b>	<b>1 965 911,82</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	1 993,09	1 170,47
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>1 993,09</b>	<b>1 170,47</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>2 044 237,20</b>	<b>1 964 741,35</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	832 249,10	864 307,15
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>1 211 988,10</b>	<b>1 100 434,20</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	317 154,10	10 984,60
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>1 529 142,20</b>	<b>1 111 418,80</b>

## ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

#### Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

#### Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

#### Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

#### Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS**

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

**OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

**Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

**Instruments financiers à terme :***Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :*

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

*Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :*

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

*Engagements Hors Bilan :*

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

**ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS****Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0000939951 - Action COVÉA EURO SOUVERAINS D : Taux de frais maximum de 0,72%

FR0000939969 - Action COVÉA EURO SOUVERAIN C : Taux de frais maximum de 0,72%

**Affectation des sommes distribuables****Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

**Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

**Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action COVÉA EURO SOUVERAIN C	Capitalisation	Capitalisation
Action COVÉA EURO SOUVERAINS D	Distribution	Capitalisation

## 2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET au 30/12/2022 (EUR)

	30/12/2022	31/12/2021
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>143 287 851,59</b>	<b>141 615 315,70</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	65 386 838,90	15 016 864,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-16 156 568,18	-8 221 552,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	37 751,30	1 000 723,24
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-4 646 513,75	-78 847,50
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 370 015,40	665,78
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		-55 000,00
Frais de transactions	-461,60	-216,00
Différences de change	-11 477,49	14 193,32
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-21 629 728,01	-7 116 377,67
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-23 628 524,35	-1 998 796,34
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	1 998 796,34	-5 117 581,33
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-124 616,80	121 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-15 616,80	109 000,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-109 000,00	12 500,00
<b>Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes</b>		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-93 855,43	-109 852,24
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 211 988,10	1 100 434,20
<b>Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes</b>		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>168 631 224,03</b>	<b>143 287 851,59</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	166 704 753,80	98,86
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>166 704 753,80</b>	<b>98,86</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Taux	3 987 900,00	2,36
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>3 987 900,00</b>	<b>2,36</b>

## 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	166 704 753,80	98,86						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							331 132,01	0,20
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	3 987 900,00	2,36						

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	4 745 745,15	2,81	37 503 633,33	22,24	25 492 933,64	15,12	98 962 441,68	58,69		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	331 132,01	0,20								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations							3 987 900,00	2,36		

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers	207 465,06	0,12						
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	380 657,43
	Dépôts de garantie en espèces	119 059,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>499 716,43</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	1 443,15
	Frais de gestion fixe	85 821,26
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>87 264,41</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>412 452,02</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

## 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAIN C</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	1 374 846,2216	64 254 631,65
Actions rachetées durant l'exercice	-281 169,7108	-14 613 307,00
Solde net des souscriptions/rachats	1 093 676,5108	49 641 324,65
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	3 488 113,7544	
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAINS D</b>		
Actions souscrites durant l'exercice	41 139,4144	1 132 207,25
Actions rachetées durant l'exercice	-59 408,9713	-1 543 261,18
Solde net des souscriptions/rachats	-18 269,5569	-411 053,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	400 925,8633	

### 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

#### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

En montant

##### Action COVÉA EURO SOUVERAIN C

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

##### Action COVÉA EURO SOUVERAINS D

Total des commissions acquises

Commissions de souscription acquises

Commissions de rachat acquises

### 3.7. FRAIS DE GESTION

30/12/2022

##### Action COVÉA EURO SOUVERAIN C

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 766 650,60

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,60

Rétrocessions des frais de gestion

##### Action COVÉA EURO SOUVERAINS D

Commissions de garantie

Frais de gestion fixes 65 598,50

Pourcentage de frais de gestion fixes 0,60

Rétrocessions des frais de gestion

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

**3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION****3.9. AUTRES INFORMATIONS****3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire**

30/12/2022

Titres pris en pension livrée

Titres empruntés

**3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie**

30/12/2022

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine

Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan

**3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe**

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			1 182 886,20
	FR0000931412	COVÉA SÉCURITÉ G	1 182 886,20
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>1 182 886,20</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	3 865,43	2 657,57
Résultat	1 529 142,20	1 111 418,80
<b>Total</b>	<b>1 533 007,63</b>	<b>1 114 076,37</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAIN C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 442 794,60	1 017 811,87
<b>Total</b>	<b>1 442 794,60</b>	<b>1 017 811,87</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAINS D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	88 203,69	92 222,99
	2 009,34	4 041,51
<b>Total</b>	<b>90 213,03</b>	<b>96 264,50</b>

**Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution**

Nombre de parts	400 925,8633	419 195,4202
Distribution unitaire	0,22	0,22

**Crédit d'impôt****Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat**

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-4 543 150,66	905 339,99
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-4 543 150,66</b>	<b>905 339,99</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAIN C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 286 506,77	828 774,92
<b>Total</b>	<b>-4 286 506,77</b>	<b>828 774,92</b>

	30/12/2022	31/12/2021
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAINS D</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-256 643,89	76 565,07
<b>Total</b>	<b>-256 643,89</b>	<b>76 565,07</b>

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>123 260 806,18</b>	<b>131 811 154,98</b>	<b>141 615 315,70</b>	<b>143 287 851,59</b>	<b>168 631 224,03</b>
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAIN C en EUR</b>					
Actif net	110 251 829,95	118 637 086,72	127 406 534,38	131 254 758,78	159 132 820,64
Nombre de titres	2 078 924,0992	2 155 133,9839	2 241 978,8516	2 394 437,2436	3 488 113,7544
Valeur liquidative unitaire	53,03	55,04	56,82	54,81	45,62
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,42	-0,59	0,20	0,34	-1,22
Capitalisation unitaire sur résultat	0,84	0,58	0,46	0,42	0,41
<b>Action COVÉA EURO SOUVERAINS D en EUR</b>					
Actif net	13 008 976,23	13 174 068,26	14 208 781,32	12 033 092,81	9 498 403,39
Nombre de titres	452 339,0459	448 372,7239	473 499,8506	419 195,4202	400 925,8633
Valeur liquidative unitaire	28,75	29,38	30,00	28,70	23,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,23	-0,32	0,10	0,18	-0,64
Distribution unitaire sur résultat	0,46	0,31	0,24	0,22	0,22
Crédit d'impôt unitaire					

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	1 300 000	1 299 654,52	0,77
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 0.0% 15-05-35	EUR	5 000 000	3 620 575,00	2,15
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.25% 15-08-48	EUR	3 000 000	2 308 541,30	1,37
BUNDSOBLIGATION 0.0% 09-10-26	EUR	2 500 000	2 271 575,00	1,35
BUNDSOBLIGATION 0.0% 10-10-25	EUR	5 000 000	4 663 600,00	2,76
KFW 0.375% 23-04-25	EUR	2 500 000	2 365 037,16	1,40
KFW 0 09/15/28	EUR	4 000 000	3 360 180,00	1,99
KRED WIED KFW 0.375% 23-04-30 MED REGS	EUR	3 500 000	2 893 099,52	1,72
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>22 782 262,50</b>	<b>13,51</b>
<b>AUTRICHE</b>				
AUST GOVE BON 0.75% 20-10-26	EUR	2 000 000	1 862 672,19	1,10
AUST GOVE BON 2.4% 23-05-34	EUR	1 000 000	942 734,52	0,56
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	5 000 000	3 894 575,00	2,31
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-40	EUR	5 000 000	2 811 525,00	1,67
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>9 511 506,71</b>	<b>5,64</b>
<b>BELGIQUE</b>				
BELGIQUE 1.0% 22-06-31	EUR	2 100 000	1 789 551,68	1,06
BELGIUM 1.9% 22-06-38	EUR	2 000 000	1 661 121,37	0,99
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.4% 22-06-40	EUR	2 000 000	1 211 503,97	0,72
BELGIUM GOVERNMENT BOND 0.9% 22-06-29	EUR	1 000 000	887 298,22	0,52
BELGIUM KINGDOM 4.5% 28/03/2026	EUR	1 500 000	1 632 928,25	0,97
COMM 1.375% 04-10-29 EMTN	EUR	5 000 000	4 512 090,41	2,67
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.0% 04-07-35	EUR	1 150 000	768 315,00	0,46
EUROPEAN UNION 0.0% 04-07-31	EUR	1 750 000	1 346 922,50	0,80
EUROPEAN UNION 0.0% 04-10-28	EUR	8 000 000	6 721 640,00	3,99
EUROPEAN UNION 0.8% 04-07-25	EUR	8 000 000	7 631 728,77	4,52
EUROPEAN UNION 2.0% 04-10-27	EUR	5 000 000	4 791 967,12	2,84
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>32 955 067,29</b>	<b>19,54</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.25% 30-07-24	EUR	1 000 000	961 215,34	0,57
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.35% 30-07-23	EUR	2 500 000	2 476 001,20	1,47
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	5 000 000	3 330 005,82	1,98
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.25% 31-10-30	EUR	5 000 000	4 286 783,90	2,54
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 30-04-29	EUR	3 700 000	3 361 328,10	1,99
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.5% 30-04-27	EUR	2 400 000	2 273 764,27	1,35

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.85% 30-07-35	EUR	2 422 000	1 980 584,53	1,17
SPGB 2.15 10/31/25	EUR	2 500 000	2 458 587,16	1,46
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>21 128 270,32</b>	<b>12,53</b>
<b>FINLANDE</b>				
FINLANDE 2.625% 07/42	EUR	250 000	233 740,24	0,14
FINLANDE 2.75% 04/07/2028	EUR	500 000	503 163,84	0,30
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.5% 15-09-29	EUR	800 000	681 797,48	0,40
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>1 418 701,56</b>	<b>0,84</b>
<b>FRANCE</b>				
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.0% 25-03-25	EUR	1 200 000	1 118 094,00	0,66
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.25% 29-06-29	EUR	1 200 000	986 079,21	0,59
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMEN 0.5% 31-05-35	EUR	2 100 000	1 445 928,97	0,86
AGEN FRA 0.25% 21-07-26 EMTN	EUR	1 100 000	991 949,18	0,58
E.ETAT 4,75%04 OAT	EUR	5 000 000	5 888 423,29	3,49
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-03-25	EUR	1 000 000	939 430,00	0,56
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	1 300 000	1 154 174,28	0,69
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.5% 25-05-50	EUR	2 500 000	1 708 035,96	1,01
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.5% 25-04-26	EUR	3 500 000	3 658 883,46	2,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-02-28	EUR	5 000 000	4 530 854,79	2,69
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	3 000 000	2 271 740,96	1,35
FRTR 2 1/4 05/25/24	EUR	5 000 000	5 031 157,88	2,98
OAT4,5%25AVR41	EUR	1 150 000	1 364 350,55	0,81
REPUBLIQUE FRANCAISE 2.5% 25/05/2030	EUR	5 000 000	4 947 769,86	2,94
UNIO NAT INTE 0.625% 17-02-25	EUR	3 400 000	3 242 272,14	1,92
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.25% 25-11-29	EUR	900 000	737 862,41	0,43
UNION NAT INTERPRO EMPLOI COMM IND 0.5% 20-03-29	EUR	1 200 000	1 024 888,68	0,61
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>41 041 895,62</b>	<b>24,34</b>
<b>IRLANDE</b>				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.1% 15-05-29	EUR	500 000	451 445,96	0,27
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>451 445,96</b>	<b>0,27</b>
<b>ITALIE</b>				
BTP ITALY 5% 01/08/39	EUR	4 000 000	4 142 719,13	2,46
ITAL BUON POL 1.6% 01-06-26	EUR	1 000 000	935 595,55	0,56
ITALIE 2.5% 01-12-24	EUR	4 300 000	4 252 985,88	2,52
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.0% 30-01-24	EUR	5 000 000	4 839 525,00	2,87
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.2% 01-06-27	EUR	2 500 000	2 351 011,26	1,39
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-33	EUR	5 700 000	4 661 244,91	2,76
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.65% 01-12-27	EUR	5 000 000	4 722 587,36	2,80
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.25% 01-03-38	EUR	4 000 000	3 358 570,39	1,99

## 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

## 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS (EUR)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.75% 01-08-23	EUR	2 200 000	2 269 743,95	1,35
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>31 533 983,43</b>	<b>18,70</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.0% 15-07-30	EUR	3 000 000	2 430 255,00	1,44
NETH GOVE 3.75% 15-01-42	EUR	1 000 000	1 159 197,12	0,69
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>3 589 452,12</b>	<b>2,13</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 0.3% 17-10-31	EUR	3 000 000	2 292 168,29	1,36
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>2 292 168,29</b>	<b>1,36</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>166 704 753,80</b>	<b>98,86</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>166 704 753,80</b>	<b>98,86</b>
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
COVÉA SÉCURITÉ G	EUR	5 400	1 182 886,20	0,70
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>1 182 886,20</b>	<b>0,70</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>1 182 886,20</b>	<b>0,70</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>1 182 886,20</b>	<b>0,70</b>
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
FGBL BUND 10A 0323	EUR	30	-15 616,80	-0,01
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-15 616,80</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-15 616,80</b>	<b>-0,01</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>-15 616,80</b>	<b>-0,01</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	15 616,8	15 616,80	0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>15 616,80</b>	<b>0,01</b>
<b>Créances</b>			<b>499 716,43</b>	<b>0,30</b>
<b>Dettes</b>			<b>-87 264,41</b>	<b>-0,06</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>331 132,01</b>	<b>0,20</b>
<b>Actif net</b>			<b>168 631 224,03</b>	<b>100,00</b>